

Commune de Luttenbach-près-Munster

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

A la séance du 25 septembre 2018, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,
Etaient présents : Mmes et MM. Bernard REINHEIMER, Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, Edouard SPENLE, Marlène BESSEY, Anne HERRMANN, Agnès AUER, Thierry MANGOLD, Régine RIEDLINGER, Elodie BALZLI, Norbert DEVILLERS.

Absents et excusés : MM. Olivier MARANZANA, Joseph WITTEMER, André HAEBERLE.

Absents et non excusés : /

Absents excusés et procurations : /

Secrétaire de séance : Mme Anne HERRMANN.

La séance est ouverte à 20 H 15.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2018
2. Acquisition / Cession de terrains : point sur les dossiers
3. Personnel : participation à la protection sociale complémentaire
4. CCVM : Conditions d'acquisition du stock de foncier disponible – Zone Bel Air
5. Point sur les travaux en cours
6. Subventions aux Associations
7. Demandes d'urbanisme
8. Divers et communications.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 juin 2018.

POINT 2 – ACQUISITION / CESSION DE TERRAINS : POINT SUR LES DOSSIERS

2.1 - Terrain rue des Acacias :

Dans le cadre du projet de vente des terrains Section 5 n° 199 et n° 200 par la Commune au profit de M. Steven DEVIN et de Mme Pauline HAEBERLE, le géomètre s'est rendu sur place et reviendra dès que le terrain sera propre et permettra d'effectuer l'abornement. La Commune conservera la surface nécessaire pour une place de retournement.

2.2 - Terrains SNCF :

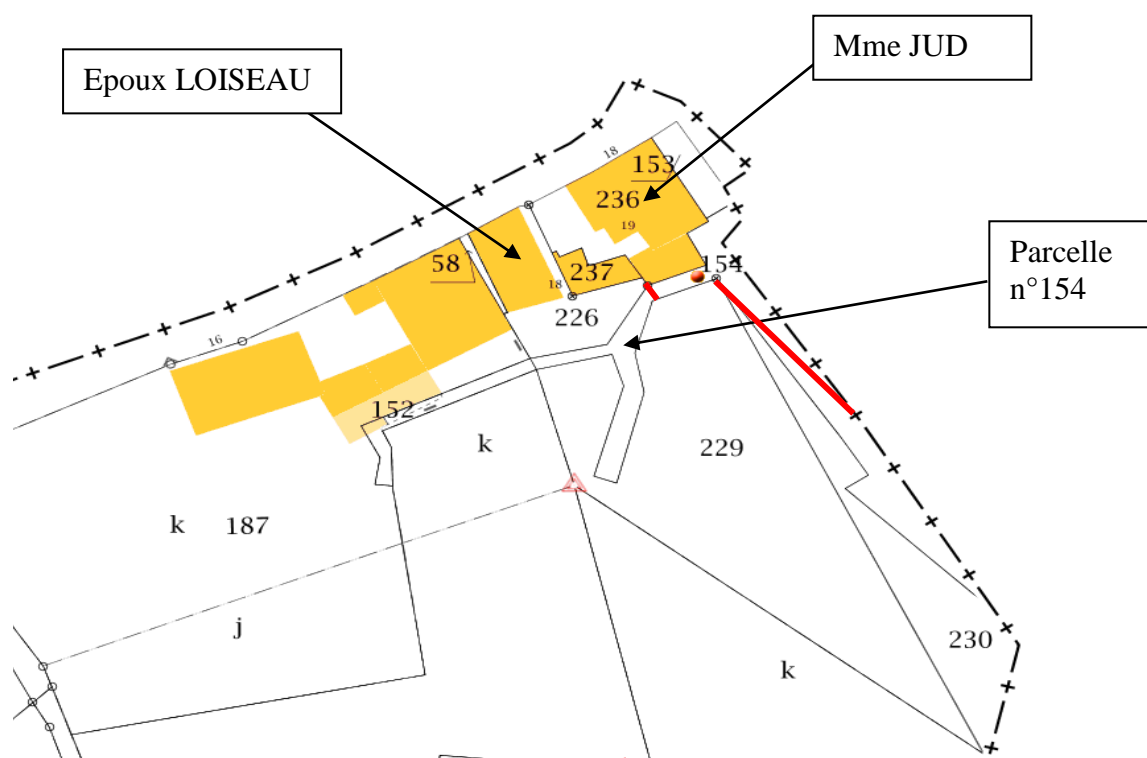
Les terrains appartenant à la SNCF n'étaient pas inscrits au Livre Foncier. Monsieur le Maire a été sollicité par l'Office Notarial de Munster afin d'établir un certificat de possession trentenaire. L'acte sera établi prochainement.

2.3 - Terrain « Kilbe » :

Les Services des Domaines ont évalué le prix de l'are à 8 000,00 €. Pour une surface prévue à la vente de 15 ares, la recette se montera à 120 000 €. Nous aurons encore à réaliser l'abornement de ces 15 ares.

2.4 - Terrain Chemin du Leymel :

Dans le cadre de la vente de la propriété de Mme Françoise JUD aux époux KINNY, les époux LOISEAU ont sollicité le Commune pour l'achat de la parcelle Section 8 n° 154. Après discussion avec les époux LOISEAU et KINNY, une solution a été trouvée pour partager cette parcelle de façon cohérente entre les deux propriétaires voisins. Les Services des Domaines ont évalué le prix à 3 000,00 € l'are pour la zone Uh et 60,00 € l'are pour la zone N.



POINT 3 – PERSONNEL : PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISÉE PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à :

- ✓ 504,00 € par an pour les agents souscrivant les garanties « Incapacité temporaire totale de travail, invalidité permanente et perte de retraite suite à invalidité »
- ✓ 624,00 € par an pour les agents ayant souscrit les garanties citées ci-dessus et qui souscrivent l'option « Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie ».

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

POINT 4 – CCVM – CONDITIONS D'ACQUISITIONS DU STOCK DE FONCIER DISPONIBLE – ZONE BEL AIR

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 5211-5 du CGCT les conseils municipaux des communes membres doivent statuer à la majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, sur les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens attachés à une compétence. Aussi, le conseil municipal doit valider les conditions d'acquisition du stock de foncier disponible au niveau de la zone Bel Air.

La CCVM achèterait le stock disponible à la vente à la valeur vénale du stock, soit :

Dépenses réalisées par Metzeral au 31/03/2018	901 784,63
Subvention de la région	- 190 777,00
terrains vendus par la commune au prix de revient	-319 773,59
valeur du Stock à reprendre par la CCVM	391 234,04

Le stock, d'une contenance totale de 5874.30 m² correspond aux lots suivants :

**Section AL Parcelle 89 selon plans enregistrés au centre
Copropriété des impôts fonciers de Colmar le 27.03.2018**

N° LOT	Surface totale du lot en m ²
1	192,2
2	343,9
3	900,5
4	533,6
5	70
9	79,5
10	68,4
11	17,1
12	832,7
13	267,5
14	367,6
16	416,3
Total	4089,3

N° Parcelle et section	Superficie de la parcelle en M ²
AL 72/9	437
AL 78/9	1231
AL 81/11	117
Total	1785

Vu l'avis des domaines ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 actant l'acquisition et la valeur du stock disponible à la vente sur la zone Bel Air ;

Vu la délibération du conseil municipal de Metzeral du 13 juin 2018 actant le principe de cession à la CCVM à la valeur vénale du stock disponible à la vente sur la zone Bel air ;

Il est proposé au Conseil municipal,

DE VALIDER le principe de l'acquisition par la CCVM à la valeur vénale du stock de terrains disponibles sur la zone Bel Air, soit 391 234.04 € pour une contenance totale de 5874.30 m²,

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

POINT 5 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

5.1 - Chemin du Hochstaden :

Les travaux de réfection du chemin du Hochstaden suite aux orages ont été réalisés par l'entreprise FRITSCH TP. La dépense s'élève à 11 139,39 € TTC. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental a été formulée mais celui-ci n'a pas pu donner une suite favorable à la demande car l'évènement n'a pas été classé en catastrophe naturelle pour la Commune de LUTTENBACH.

5.2 - Pose d'une canalisation d'eaux pluviales - sentier de la Mairie :

Les travaux ont été réalisés en régie communale.

Certains riverains se plaignent de l'infiltration des eaux pluviales dans leur propriété lors des fortes pluies sur la Route du Ried. Ils estiment que les avaloirs en place ne sont pas suffisants. Ces avaloirs seront vérifiés et nettoyés.

A la sortie du Chemin du Baechlé sur la Route du Ried, des crevasses se sont formées suite aux intempéries. Le remblaiement est prévu prochainement.

5.3 - Renouvellement de la conduite d'eau potable – rue du Baron de Coubertin et Stemlisberg :

Les travaux de remplacement d'une première partie de la conduite d'eau dans la rue du Baron de Coubertin sont terminés. Un premier acompte de 39 903,60 € TTC a été versé. Les travaux au Stemlisberg sont prévus en octobre. Une régularisation de l'emprise du Chemin est prévue compte-tenu du déplacement de la conduite dans ce chemin. En effet, le chemin actuel a été déplacé avec l'accord du propriétaire il y a une vingtaine d'années mais son emprise n'a pas été actée.

5.4 - Rue des Acacias :

Un caniveau transversal a été mis en place en régie communale au bas de la rue des Acacias afin que les eaux pluviales de cette rue ne se déversent plus sur la rue Principale.

5.5 - Eclairage public :

Rue de la Mairie et rue du Fronzell, 22 lampes ont été remplacées par des LED moins énergivores. Ces travaux ont été réalisés en régie communale. Un abaissement de l'éclairage s'opère de 23 h 00 à 5 h 00.

5.6 - Mât d'éclairage au Terrain de Sports :

Un mât a été posé au Terrain de Sports avec des projecteurs LED. Ces travaux ont été réalisés en régie communale.

5.7 - Sentier rue du Ried :

Suite au réaménagement du Sentier rue du Ried, une rampe a été installée. Les travaux sont quasiment terminés.

5.8 - Travaux de Point A Temps :

La Société TRADEC titulaire du marché lancé par la CCVM, est intervenue dans l'Allée du Chêne, rue des Acacias, Chemin du Leymel. Il reste à faire le Chemin du Kaelbling et le Leymel Haut.

5.9 - Travaux d'élagage :

Des travaux d'élagage doivent être entrepris rue de la Gare, rue du Leh, route du Ried et chemin du Looch. Il est précisé que ces travaux incombent normalement aux riverains, mais en l'absence d'action de leur part, ces travaux sont pris en charge par la Commune.

5.10 - Chemin forestier :

Le chemin forestier menant au Katzenkoeplé, situé sur le ban de la Commune de Breitenbach, a été réparé en régie communale. Les matériaux ont été fournis gracieusement par M. Bernard REINHEIMER.

POINT 6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**6.1 - Demandes de subventions :**

Monsieur le Maire présente au Conseil trois demandes de subvention qui sont parvenues en mairie. Deux subventions ont été refusées, la troisième sera examinée lors d'une prochaine séance.

6.2 -Remerciements :

Monsieur le Maire présente les remerciements de l'Association Amicale 1/43e Vallée de Munster pour l'exposition du tracteur communal lors de la Bourse d'Echange de Voitures miniatures qui s'est déroulée le 20 mai dernier à Munster.

POINT 7 – DEMANDES D'URBANISME

Le Maire présente au Conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Eléna NAPOLI pour la parcelle section 10 n° 160 appartenant à M. Fernand WEIDMANN,
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Eléna NAPOLI pour la parcelle section 10 n° 67 appartenant à M. Fernand WEIDMANN,
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Eléna NAPOLI pour les parcelles section 10 n° 69 et 70 appartenant à M. Fernand WEIDMANN,
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Danièle BINGLER pour les parcelles section 8 n° 153/59, 236/59 et 237/59 appartenant à Mme Françoise JUD,

- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Danièle BINGLER pour la parcelle section 6 n° b/233 appartenant à Mme Amélie STEFFAN,
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Danièle BINGLER pour la parcelle section 6 n° a/233 appartenant à Mme Amélie STEFFAN,
- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente de la parcelle Section 6 n° a/233 provisoire – rue du Baron de Coubertin par Mme Amélie STEFFAN à M. Alban VILLAUME et Mme Carole KEMPF,
- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente de la parcelle Section 6 n° b/233 provisoire – rue du Baron de Coubertin par Mme Amélie STEFFAN à M. Arnaud GRAFF et Mme Johane DEICHELBOHRER,
- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente de la propriété Section 8 n° 153/59, 236/59 et copropriété su 237/59 – 19 Chemin du Leymel par Mme Françoise JUD aux conjoints KINNY,
- Manuel MICLO, 17 b chemin du Kaelbling : Permis de Construire pour extension de la maison d'habitation, création d'un carport et régularisation de la construction d'une annexe,
- Arnaud GRAFF, 47 Route de Luttenbach à MUNSTER : Permis de Construire pour une maison individuelle sur un terrain Section 6 n° 233 b provisoire – rue du Baron de Coubertin,
- Cabinet BILHAUT : Déclaration préalable pour division foncière, terrain Section 6 n° 353 – rue du Baron de Coubertin appartenant à Mme Amélie STEFFAN,
- Claudio GALATI, 16 rue du Baron de Coubertin : Déclaration préalable pour construction d'une terrasse en bois, remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre et mise en retrait du portail,
- Emmanuel ORSO, 10 Route du Ried : Déclaration préalable pour construction d'un abri de jardin,
- Christiane HERTZOG, 26 rue du Baron de Coubertin : Déclaration préalable pour construction d'une clôture,
- Elisabeth Anne WEISS, 2 chemin du Hochstaden : Déclaration préalable pour construction d'un abri à voitures non clos.

POINT 8 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

8.1 – Circulation Rue du Baron de Coubertin :

Le Conseil Municipal a pris acte du problème de la vitesse excessive dans cette rue mais également dans les autres rues du village. Différentes solutions seront étudiées.

8.2 – SAFER Alsace - information :

La Safer Alsace informe des ventes intervenues durant le 1^{er} trimestre 2018.

8.3 – Quête pour la Ligue contre le Cancer :

La somme collectée en 2018 à LUTTENBACH s'élève à 695,00 €. Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Mme Marlène BESSEY, Coordinatrice pour la Commune.

8.4 – Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité :

La somme collectée par le Syndicat d'Electricité et reversée à la Commune s'élève à 3 584,49 € pour le 1^{er} trimestre 2018.

8.5 – Compte-rendu de l'activité Forestière :

M. Alfred WEICK rend compte de la dernière vente de bois qui s'est déroulée le 11 septembre 2018 à BISCHOFFSHEIM. Un lot de 4810 m³ a été adjugé au prix de 74,95 €/m³. Un point sur l'année en cours a été fait avec le garde-forestier. Le programme forestier voté sera effectué. Les ventes de bois s'élèveront à un peu plus de 180 000,00 €, somme qui était prévue au budget.

8.6 – Compte-rendu affaires scolaires :

Mme Cathy CLAUDEPIERRE fait un rapide compte-rendu des activités des écoles et du déroulement de la dernière rentrée scolaire. 105 élèves sont scolarisés dans le RPI, 48 à LUTTENBACH et 57 à BREITENBACH. L'organisation de la kermesse a permis de verser 500,00 € à chaque classe ainsi qu'au périscolaire. Les écoles de LUTTENBACH ont acheté 3 bancs avec le don de 700,00 € versé par l'Association Luttenfacht.

Les enseignantes sont à la recherche de personnes pouvant accompagner lors des séances de natation et les sorties ski.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 25.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LUTTENBACH
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2018
2. Acquisition / Cession de terrains : point sur les dossiers
3. Personnel : participation à la protection sociale complémentaire
4. CCVM : Conditions d'acquisition du stock de foncier disponible – Zone Bel Air
5. Point sur les travaux en cours
6. Subventions aux Associations
7. Demandes d'urbanisme
8. Divers et communications.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
KLEIN Francis	Maire		
REINHEIMER Bernard	1er Adjoint		
WEICK Alfred	2ème Adjoint		
CLAUDEPIERRE Catherine	3ème Adjoint		
SPENLE Edouard	Conseiller municipal		
BESSEY Marlène	Conseiller municipal		
HERRMANN Anne	Conseiller municipal		
FRITSCH Agnès	Conseiller municipal		
MARANZANA Olivier	Conseiller municipal		
WITTEMER Joseph	Conseiller municipal		
MANGOLD Thierry	Conseiller municipal		
RIEDLINGER Régine	Conseiller municipal		
BALZLI Elodie	Conseiller municipal		
DEVILLERS Norbert	Conseiller municipal		
HAEBERLE André	Conseiller municipal		